Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260330-2026_03_21_09_3-DE

MAIRIE DE STE TREPHINE
2, rue de la Mairie
22480 STE TREPHINE
02.96.29.57.33
mairie.ste-trephine@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINTE-TREPHINE, légalement convoqué le 16.03.2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Etaient

- Présents : GALARDON Georges – LE SCEL Josiane – LE PAVEC Guy – GOÏC Marie-Jeanne— LE PAVEN Nicolas - RUMIN Christelle – JEGOUIC Anthony – NICOLAS Marion – JEGOU Eflamm-LEROUX Aurélia – TRUBUIL Julien
- Absents :
- Procuration
- Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

DÉLIBÉRATION 2026-03-21-009-3

Délibération portant sur la nomination des délégués au sein du Syndicat de Gestion de la Gendarmerie de Saint Nicolas du Pelem

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués au sein Syndicat de Gestion de la Gendarmerie de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM

DESIGNE :

Guy LE PAVEC, délégué titulaire

Marie-Jeanne Goïc, déléguée titulaire

Eflamm JEGOU, délégué suppléant

Aurélia LEROUX, déléguée suppléante

La secrétaire de séance,

LE SCEL Josiane

Le Maire,

GALARDON G.